

MAIRIE DE SAINT-HILAIRE-DES-LOGES
Département de la Vendée
Arrondissement de Fontenay-le-Comte

BUDGET PRIMITIF 2021
PRESENTATION BREVE & SYNTHETIQUE DES INFORMATIONS FINANCIERES

En application de l'article L.2313-1 du CGCT

1 – Eléments de contexte :

La commune de St-Hilaire-des-Loges, ancien chef-lieu de canton situé dans le sud-est vendéen, est peuplée de 1 988 habitants (INSEE) au 1^{er} janvier 2021.

La commune se caractérise par son étendue géographique, avec une superficie de 3 520 hectares, mais également par un important réseau de voirie communale (62,751 km).

Son Conseil Municipal, élu en mars 2020, est composé de 19 Conseillers Municipaux. Le Maire, Mme Marie-Line PERRIN, délègue une partie de ses fonctions à 5 adjoints et 3 conseillers municipaux.

2 – Présentation du budget :

a) Le budget de la commune se compose d'un budget principal et des 3 budgets annexes suivants :

- Actions économiques pour la gestion des bâtiments communaux à vocation commerciale (tabac-presse et supérette),

Montant 2021 du budget : 29 990 € pour le fonctionnement et 36 820 € pour l'investissement.

- Lotissement pour la viabilisation et la commercialisation des parcelles du lotissement communal des Prés St Martin,

Montant 2021 du budget : 87 590 € pour le fonctionnement et 83 872,80 € pour l'investissement.

- Lotissement pour la viabilisation et la commercialisation des parcelles du futur lotissement communal des Prés St Martin 2,

Montant 2021 du budget : 21 607 € pour le fonctionnement et 21 605 € pour l'investissement.

b) Les priorités 2021 du budget principal en matière d'investissement :

↳ Principaux investissements prévus (montants exprimés TTC) :

- programme de réhabilitation de la rue de l'Octroi (423 354 €),
- effacement des réseaux rue de l'Octroi (138 680 €),
- acquisition immeuble place du Champ de Foire (118 500 €),
- programme annuel d'entretien de la voirie communale (110 957 €),
- travaux sur bâtiments communaux dont portail église (108 316 €)
- équipements de loisirs dont city-stade, skate parc, parcours de motricité... (100 385 €)
- remplacement du tractopelle des services techniques (100 000 €).

↳ Principales ressources mobilisées pour financer ces investissements :

- virement de la section de fonctionnement (791 340 €),
- subventions pour travaux rue de l'Octroi (163 800 €),
- subventions pour équipements de loisirs (58 044 €),
- cessions dont reprise sur ancien tractopelle (36 105 €).

Pour la 3^{ème} année consécutive, il ne sera pas nécessaire de réaliser un emprunt sur cet exercice ce qui va permettre de diminuer significativement la dette par habitant (cf. point e).

c) Caractéristiques de la section de fonctionnement du budget principal :

↳ Les principales dépenses :

- Virement à la section d'investissement : 791 340 €,
- Charges de personnel et frais assimilés : 636 505 € (626 505 € en tenant compte des atténuations de charge),
- Charges à caractère général : 436 645 €,
- Autres charges de gestion courante (indemnités des élus, subventions, SDIS ...) : 228 025 €.

↳ Les principales recettes attendues :

- impôts et taxes : 778 050 €*,
- Dotations, subventions et participations : 775 200 €*,
- Produits des services : 113 205 €.

* Chiffres provisoires dans l'attente du montant définitif des dotations de l'Etat.

d) Montants du budget :

Montant 2021 du budget principal:

2 185 940,00 € pour le fonctionnement et 1 638 126,81 € pour l'investissement.

Montant 2021 du budget consolidé (budget principal + budgets annexes) :

2 325 127 € pour le fonctionnement et 1 780 424,61 € pour l'investissement.

3 – Quelques indicateurs et ratios issus du compte administratif 2020 :

a) évolution des dépenses réelles de fonctionnement entre le CA 2019 et le CA 2020 : - 1,51 %

b) évolution des recettes réelles de fonctionnement entre le CA 2019 et le CA 2020 : + 1,20 %

c) part des charges de personnel par rapport aux charges de fonctionnement : 50,52 %

d) capacité d'autofinancement : 526 767 €

Elle représente ce qui reste à la collectivité une fois qu'elle a payé et encaissé l'ensemble des charges et des produits de fonctionnement réels (indépendamment des plus ou moins-values de cession).

e) niveau d'endettement de la collectivité :

Encours de la dette au 31.12.2020 ⇒ 1 428 750 € soit 773 € / habitant.

Encours de la dette au 31.12.2021 ⇒ 1 303 391 € soit **656 € / habitant** (estimation)

f) capacité de désendettement de la commune au 31.12.2020 (e / d) : 2,71 années

Ce ratio exprime le nombre d'années théoriques qu'il faudrait pour que la commune rembourse l'intégralité de sa dette si elle y consacrait la totalité de son autofinancement disponible. Exprimé en nombre d'années, ce ratio est une mesure de la solvabilité financière des collectivités locales.

4 – Fiscalité :

Niveau des taux d'imposition :

Taxe foncière (bâti) : 37,37 % (20,85 % taux communal + 16,52 % taux départemental)

Taxe foncière (non bâti) : 54,95 %

Produit attendu pour l'année 2021 : 801 625 € (allocations compensatrices comprises)

5 – Effectifs de la collectivité :

Au 1^{er} janvier 2021, la commune emploie :

18 agents statutaires (15,78 Equivalents Temps Plein) (1 cat. A / 2 cat. B / 15 cat. C),

3 agents contractuels dont 1 contrat aidé (CAE).